

**BANQUE NATIONALE
POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE**



RAPPORTS ANNUELS
EXERCICE 1963

**BANQUE NATIONALE
POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE**

SIÈGE SOCIAL : 2 à 16, BOULEVARD DES ITALIENS - PARIS



EXERCICE 1963

RAPPORTS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMMISSAIRES
RÉSOLUTIONS - BILAN - COMPTE DE PROFITS ET PERTES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président d'Honneur :

M. Guillaume DE TARDE

Président :

M. Henri GILET

Vice-Président :

M. Pierre CHEVRIER

Administrateurs :

MM. George ASSÉMAT

André BERTELOOT

Georges CHARRÉRON

André CRAMOIS

Michel DALLE

Jean FAYE

Robert LECLERCQ

Henri MANTRAND

Claude PORTUGAL

Censeur :

M. Bernard GAUTIER

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. S. BIEUVILLE

G. MARION

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur Général :

M. Pierre LEDOUX

Directeurs Généraux Adjointes :

MM. Louis ASSÉMAT

Amaury DE CAZANOVE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES BANQUES

EXERCICE 1963

Messieurs,

Avec l'aggravation des menaces inflationnistes en Europe Occidentale, la hausse des matières premières sur les marchés mondiaux a été sans doute, sur le plan économique, le fait le plus marquant de l'année 1963. La montée des cours des matières premières, qui avait débuté à l'automne de 1962, s'est poursuivie pendant le premier semestre de 1963 et, après un court fléchissement durant l'été, s'est vigoureusement accentuée pendant le dernier trimestre. En quinze mois, les indices généraux des cours à Londres ont accusé une hausse de 15 à 20 % et regagné les niveaux atteints avant la guerre de Corée.

Bien des facteurs se sont conjugués pour provoquer cette hausse. Les intempéries ont compromis certaines récoltes et, comme c'est toujours le cas pour les produits agricoles de première nécessité, le déséquilibre entre la production et la demande a engendré sur les cours des fluctuations d'amplitude beaucoup plus forte. Le mouvement le plus accusé a été celui du sucre, dont les cours ont plus que doublé dans l'année et quintuplé en deux ans à la suite d'une baisse de la production cubaine et d'une mauvaise récolte de betteraves en Europe, particulièrement en

Union Soviétique. C'est encore l'insuffisance de la production agricole en Union Soviétique qui explique en grande partie la vive reprise du blé dans le deuxième semestre, ce pays ayant dû se porter acheteur au Canada, en Australie et aux Etats-Unis notamment pour des quantités considérables. Enfin, en ce qui concerne le cacao, des conditions naturelles défavorables à la production et le développement satisfaisant de la consommation ont permis un relèvement des cours, ce qui a incité les producteurs à montrer moins de hâte à la conclusion d'un accord international.

Il est cependant un cas manifeste où l'application d'un accord général entre les producteurs et les consommateurs a grandement facilité la revalorisation d'un produit : celui du café. Sans doute, la position statistique s'est améliorée du fait d'une baisse de la production, mais il subsistait un excédent et les stocks étaient très importants : la hausse n'aurait donc pas été possible sans les restrictions à l'exportation imposées aux pays producteurs par l'accord international.

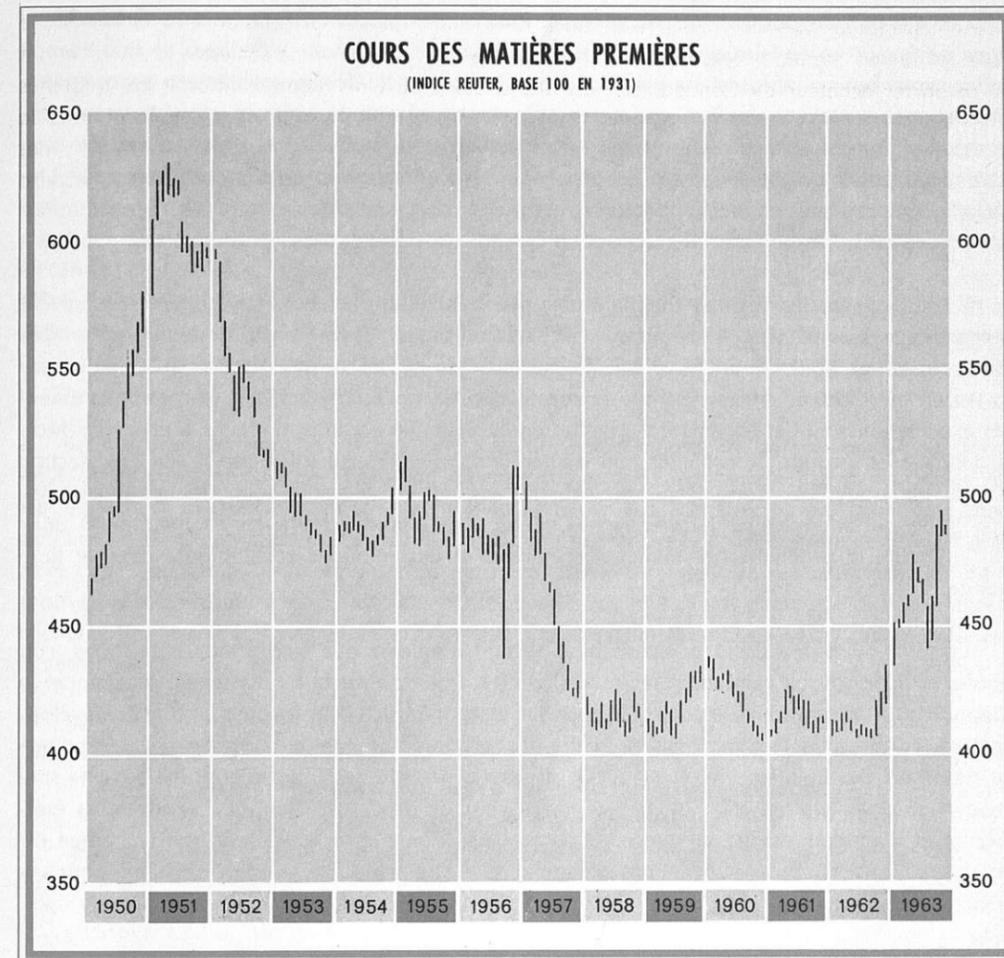
Pour les matières premières industrielles, la meilleure tenue des marchés s'explique par les progrès plus rapides de l'activité économique dans les pays anglo-saxons en 1963. Le développement de la consommation de plomb et de zinc a permis à la fois un redressement des cours et la résorption d'une partie des stocks. La pénurie d'étain a persisté et la demande n'a pu être satisfaite que par des prélèvements sur les stocks stratégiques américains. Enfin, la consommation de laine a augmenté plus rapidement que la production, et le niveau assez bas des stocks a encouragé la hausse des prix.

Si importante qu'elle soit, cette reprise des cours n'a réduit que dans une faible mesure la dévalorisation des produits de base par rapport aux objets manufacturés qui, du début de 1950 à la fin de 1963, a été de l'ordre de 25 % environ. C'est sans doute que les circonstances qui l'ont provoquée ne peuvent suffire à corriger une tendance profonde liée à certaines données fondamentales de l'économie moderne; la chimie de synthèse offre une gamme sans cesse plus étendue de produits nouveaux, les services prennent une part grandissante dans le revenu national des pays industrialisés, et enfin l'accroissement de la production industrielle, qui porte de plus en plus sur la valeur ajoutée par le capital et le travail, est très supérieur à l'augmentation du volume des matières premières mises en œuvre. On avait calculé en 1952 que le doublement du produit national brut des Etats-Unis entraînerait seulement une augmentation de 50 à 60 % de la consommation de matières premières dans ce pays.

Aussi bien, les deux seules baisses notables enregistrées en 1963, celle du coton et surtout celle du caoutchouc, concernent des produits qui sont sévèrement concurrencés par des matières synthétiques, ce qui a empêché, depuis plusieurs années, tout progrès sensible de la demande : l'augmentation de la consommation se porte presque entièrement sur les produits de synthèse, dont la part sur le marché ne cesse de s'accroître.

Le redressement relatif qui s'est produit en 1963 ne fait donc pas disparaître le problème posé depuis de longues années par la dégradation des « termes de l'échange » aux dépens des exportateurs de matières premières.

Ce problème, qui a été examiné au cours de la Conférence des Nations Unies sur le commerce mondial, réunie à Genève en Mars 1964, revêt une grande importance pour la plupart des pays en voie de développement. De 1948 à 1961, les exportations de ces pays, calculées en dollars, n'ont augmenté que de 61 % et leurs importations de 65 %, alors que l'accroissement atteignait 148 % et 127 % respectivement pour les pays industriels. Lorsque la baisse des cours a été parti-



culièrement forte, ses effets ont été aggravés souvent par une diminution du volume des ventes, et l'insuffisance des recettes en devises a restreint les achats de biens d'équipement, indispensables au développement économique. L'aide financière, accordée pourtant libéralement par les grandes nations, s'est trouvée de la sorte annulée en grande partie. On estimait, il y a quelques années, qu'une variation moyenne de 5 % des prix des produits de base représentait, pour l'ensemble des pays en voie de développement, une somme égale au total des capitaux étrangers publics et privés qu'ils reçoivent en une année.

Il est communément admis à l'heure actuelle que l'intérêt économique et politique des grandes nations industrielles est d'éviter les troubles qu'engendrerait à la longue un progrès insuffisant du revenu des pays pauvres. Pour la période 1962-1970 on prévoit que le produit réel par habitant passera de \$ 1.900 à \$ 2.500 dans les pays développés membres de l'O.C.D.E., et de \$ 130 à \$ 150 seulement dans les pays moins développés du monde libre. Ces derniers tirant plus de 90 % de leurs recettes d'exportation de la vente de produits de base, une action efficace en leur faveur implique d'abord un effort d'organisation des marchés.

Les dispositions particulières adoptées depuis longtemps par la France et la Grande-Bretagne en faveur de certains pays africains, et notamment la création des caisses de stabilisation et des « marketing boards », ne peuvent avoir qu'un effet limité. Le problème a un caractère international et réclame des mesures d'ensemble. La conclusion de contrats à long terme serait, en théorie, une solution satisfaisante puisqu'elle éviterait les mouvements désordonnés des prix et rendrait possible l'établissement de programmes de production et d'importation pour une période suffisamment longue. En pratique, cependant, le respect de ces contrats ne peut guère être assuré sans l'organisation de monopoles d'achat et de vente, difficiles à imposer.

Il semble que des accords multilatéraux groupant les principaux pays intéressés doivent permettre, le plus souvent, d'obtenir une certaine stabilisation des marchés. Ceux qui ont pu être conclus jusqu'ici, pour l'étain, le café, le blé par exemple, ont donné des résultats grâce à la mise en jeu de mécanismes divers, tels que la constitution de stocks régulateurs, le contingentement des exportations, ou l'engagement d'achat et de livraison de certains tonnages à prix fixe. Mais la difficulté est grande de concilier tant d'intérêts divergents et il suffit parfois de la défection d'un ou deux pays pour faire échouer le projet d'entente. Il serait donc souhaitable que les principales nations industrielles parviennent à définir une attitude commune en examinant dans son ensemble le problème des matières premières et des relations économiques avec le tiers monde.

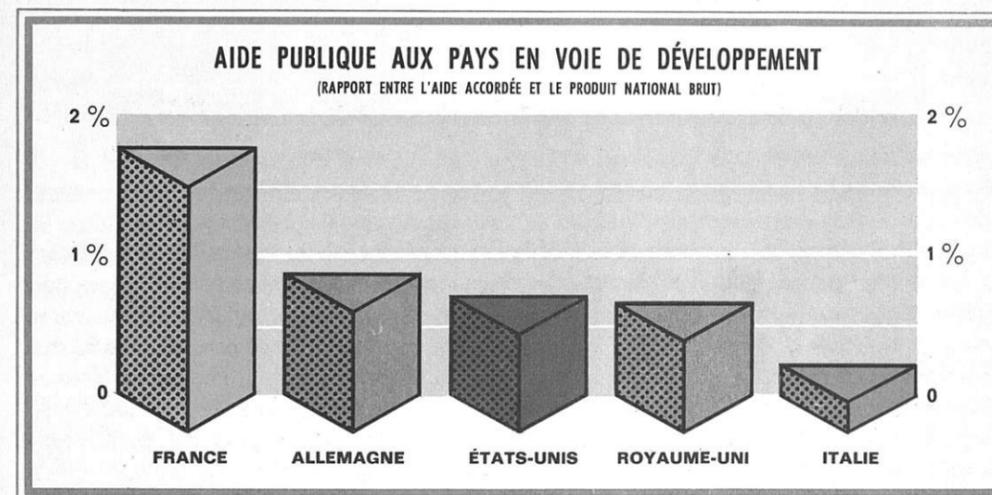
Le soutien des prix des produits de base ne doit d'ailleurs pas être pratiqué de façon trop rigide, et il ne saurait remplacer les autres formes d'aide, ainsi que l'a rappelé récemment le rapport de la Commission d'étude sur la politique de coopération avec les pays en voie de développement. Il faut veiller notamment à ce que la production de denrées exportables ne se fasse pas au détriment des cultures vivrières, que le niveau plus élevé des cours n'entraîne pas une surproduction croissante, et enfin que les augmentations de prix bénéficient aux producteurs eux-mêmes et soient réinvesties sur place. D'autre part, l'aide directe, qu'elle soit technique ou financière, permet aux jeunes nations d'adapter plus rapidement leurs structures économiques et administratives, et favorise davantage une diversification de l'activité locale.

Cette dernière forme d'assistance a été surtout pratiquée, jusqu'ici, dans le cadre de politiques nationales, chaque grande puissance s'efforçant ainsi d'asseoir son influence dans certaines zones. Une action concertée serait certainement préférable, de même qu'une meilleure répartition des charges. Dans la compétition économique tout effort s'apprécie en valeur relative; la France supporte, dans ce domaine, des dépenses beaucoup plus lourdes que celles des autres pays : son aide publique aux nations en voie de développement représentait, en 1961, 1,78 % de son produit national brut, contre 0,88 % pour l'Allemagne, 0,72 % pour les Etats-Unis et 0,66 % pour le Royaume-Uni. Elle ne peut augmenter son effort, ni même maintenir longtemps un tel écart, sans compromettre la croissance de son économie. Le développement de l'aide aux pays jeunes ne peut donc résulter que d'une participation accrue des autres nations du monde atlantique.

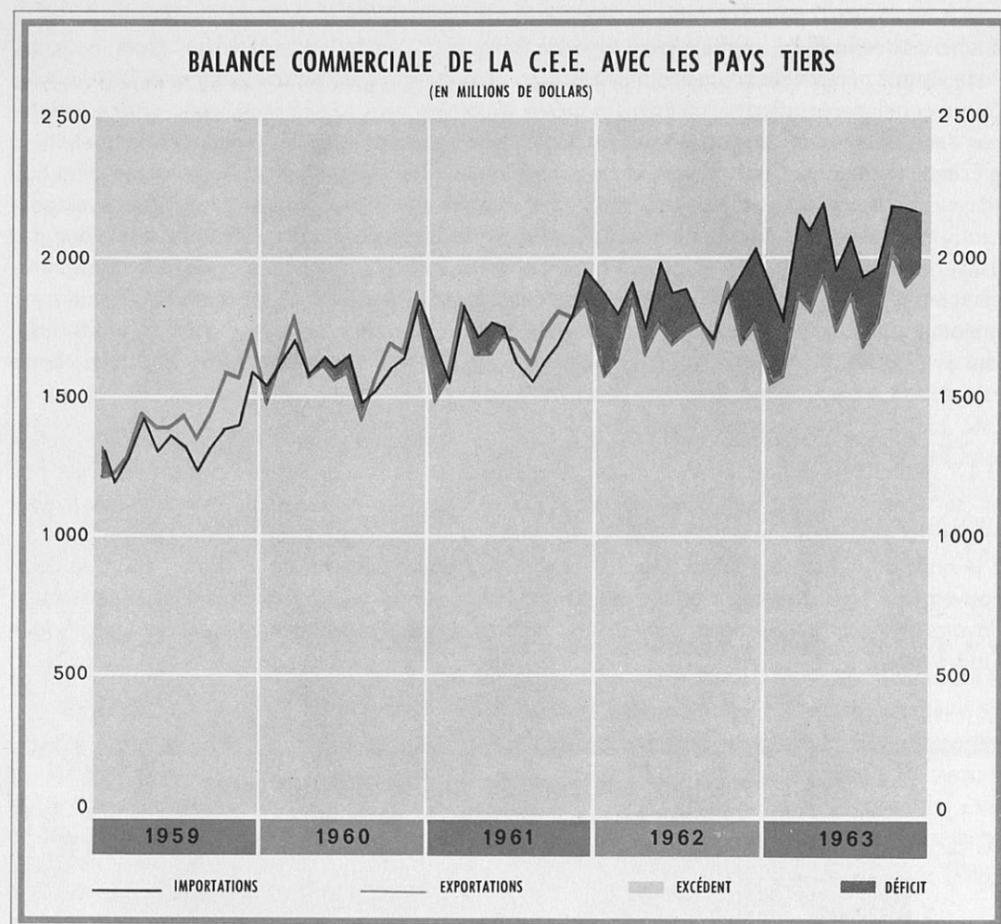
★

La hausse des cours des matières premières n'a pas seulement contribué à alourdir le déficit commercial de la C.E.E. : elle a aussi favorisé l'augmentation des coûts et des prix, qui, au cours d'une longue période de haute conjoncture, s'est accentuée et généralisée en Europe Occidentale. L'augmentation des prix des matières premières importées — qui a atteint en France, par exemple, près de 13 % — s'est répercutée sur les prix intérieurs, renforçant les tendances inflationnistes en France et en Italie. D'autre part, la pénurie de main d'œuvre qualifiée et l'excès de la demande intérieure ont provoqué une augmentation des salaires qui, elle-même, a accéléré le développement des dépenses de consommation. Les progrès de la productivité, limités par la rigidité des structures économiques, n'ont pas suffi à compenser le surcroît de charges supporté par les entreprises et n'ont pu empêcher un alourdissement continu des prix de revient. La Commission Economique Européenne a estimé que, de 1959 à 1963, le coût salarial par unité de production, dans l'industrie, s'est accru de 20 % en Allemagne, 21 % en France et 28 % en Italie, tandis qu'il restait à peu près stable aux Etats-Unis.

La balance commerciale de la C.E.E., encore excédentaire en 1960, a accusé un déficit de 1,7 milliard de dollars en 1962 et de 2,9 milliards en 1963. Les recettes nettes procurées par les services n'ont fait que compenser le solde débiteur des échanges de marchandises, alors qu'elles lui étaient naguère bien supérieures. Aussi, si les mouvements de capitaux entre la C.E.E. et le reste du monde ont laissé un solde positif, ce résultat provient de la combinaison de deux mouvements bien distincts : afflux des disponibilités sur le marché allemand et rapatriement d'avoirs français à l'Etranger d'une part, recours des banques italiennes au crédit extérieur d'autre part.



Les échanges intracommunautaires ont augmenté plus que le commerce mondial, mais les positions relatives des états membres sont devenues très différentes. Alors que dans son commerce avec le reste de la Communauté l'Allemagne accroissait ses exportations de 20,7 % et ses importations de 8,7 % seulement, les autres pays, et surtout l'Italie et la France, enregistraient des déficits importants. Par rapport à la période correspondante de 1962, les ventes allemandes à l'Italie se sont accrues de 25,1 % pour le premier semestre et de 40,4 % pour le deuxième.



Dans les pays de la Communauté Economique Européenne où les déséquilibres monétaires ont été le plus forts, l'Italie et la France, des dispositions exceptionnelles ont été prises pour enrayer la hausse des prix. Différent du plan français en ce qu'il vise surtout à comprimer directement les dépenses de consommation, le plan italien de Février 1964 présente néanmoins avec lui certains points communs, en particulier le recours aux importations. Mais une action purement nationale ne saurait suffire. A mesure que les échanges de marchandises et de capitaux s'intensifient, la coordination des politiques économiques et monétaires des pays qui participent à ces échanges devient plus nécessaire. L'inflation se communique en effet plus aisément que la stabilité. En Italie et en France, l'augmentation des importations a sans doute moins limité la hausse des prix qu'elle ne l'a favorisée à l'Etranger.

A l'extérieur de la Communauté, certaines tensions monétaires se sont produites aussi. En Grande-Bretagne, où le développement économique a été le plus élevé que l'on ait enregistré depuis trois ans avec un taux d'accroissement de la production industrielle d'environ 3 %, la hausse des prix a pu être maintenue au dessous de 2 %, mais l'accroissement du déficit des échanges extérieurs a contraint les autorités monétaires à relever en Février 1964 le taux de l'escompte qui avait été abaissé un an auparavant pour stimuler l'expansion. La Suisse elle-même

s'est trouvée menacée; le gouvernement helvétique a dû lutter contre l'excessive abondance des capitaux sur son territoire et édicter des mesures restrictives dans le domaine de la construction.

Aux Etats-Unis, où les coûts et les prix sont restés à peu près stables et où le taux d'accroissement de la productivité s'est amélioré régulièrement depuis plusieurs années, le déficit de la balance des paiements a diminué pendant le second semestre. Les résultats globaux pour l'ensemble de l'année n'ont cependant pas été aussi satisfaisants qu'on l'avait espéré. De nombreuses dispositions ont été prises par le Gouvernement américain pour soutenir le dollar : le relèvement du taux de l'escompte, l'extension des accords de crédits réciproques ou accords « swap », et l'institution de la taxe de péréquation des taux d'intérêts, qui a pour objet de décourager les achats de titres étrangers par les citoyens américains. Même dans les jours qui ont suivi le décès du Président des Etats-Unis, les fluctuations de cours ont été maintenues dans d'étroites limites grâce à la coopération des banques centrales européennes.

★

En France, la hausse du coût de la vie s'est poursuivie pendant le premier semestre de 1963 au taux annuel de 5,5 % environ; l'augmentation des prix alimentaires a été moins prononcée que celle de l'indice général, à l'inverse de ce qui s'était passé en 1962. Le Gouvernement a pris dès le début de l'année 1963 diverses mesures pour combattre la hausse — baisse de droits de douane, taxation de certains produits alimentaires et de certains articles manufacturés, octroi d'avantages fiscaux aux industriels et aux commerçants qui s'engageaient à pratiquer des prix stables ou en baisse —, mais il n'a pu éviter le relèvement différé depuis longtemps de certains tarifs, notamment ceux de la S.N.C.F. et de l'E.D.F.

Ces majorations ont accompagné les augmentations de salaires décidées au début du second trimestre dans le secteur public et semi-public. Dans le secteur privé, la hausse des salaires de base a été pendant le premier semestre à peu près aussi rapide qu'en 1962.

La vive montée des prix pendant l'été a porté le taux annuel d'augmentation du coût de la vie à 7 % en Septembre et a déterminé le Gouvernement à mettre en application un plan de stabilisation, rendu public le 12 Septembre. Les dispositions adoptées devaient non seulement s'attaquer aux multiples causes de la hausse des prix, mais aussi, par leur nombre et leur diversité, provoquer un choc psychologique comparable à celui qu'avait obtenu, il y a moins de cinq ans, le programme de restauration de l'équilibre monétaire.

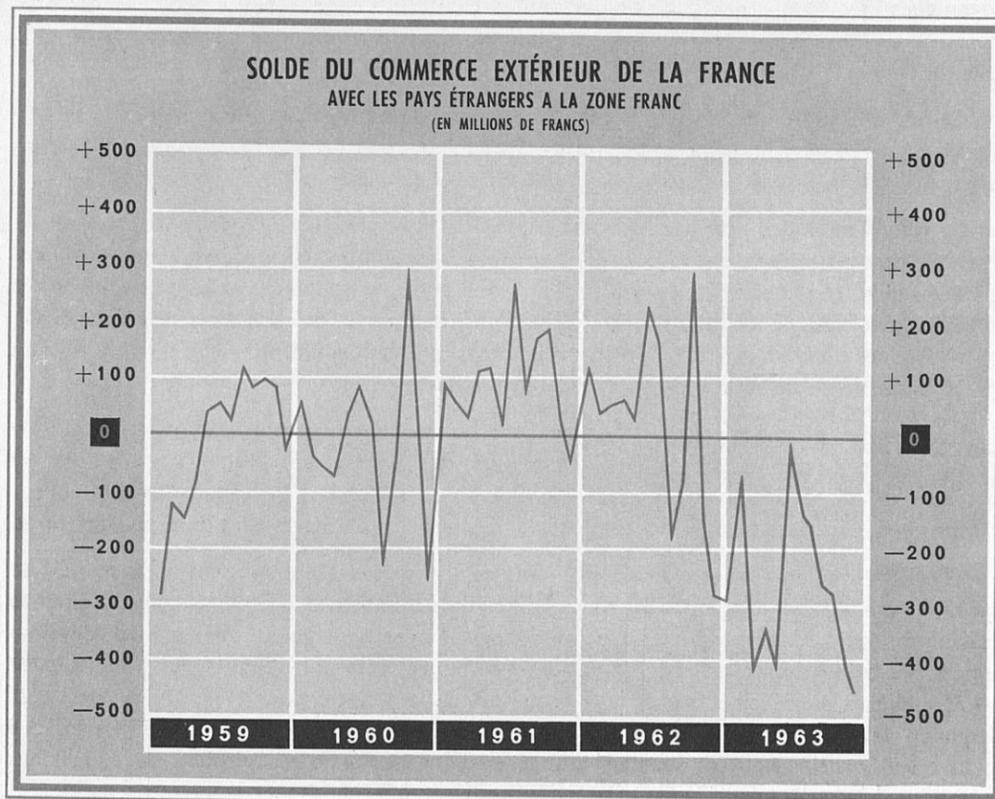
Les mesures destinées à agir rapidement sur les prix comprenaient surtout le blocage de fait des prix des produits industriels, l'organisation de campagnes de vente à prix stables ou en baisse et des réductions de droits de douane sur des produits de grande consommation. D'autres décisions, prises ou annoncées, visaient des résultats plus lents mais aussi plus profonds.

Elles concernaient l'amélioration des circuits de distribution, l'assouplissement du marché du travail, notamment par la création du Fonds National de l'Emploi, et un contrôle plus étroit de la croissance des liquidités monétaires. Ce contrôle devait être obtenu par une limitation du développement des crédits bancaires, par l'émission d'un nouvel emprunt d'Etat et par l'abaissement à 4,74 milliards du déficit prévu dans le projet de loi de finances pour 1964. Du fait de l'augmentation des charges du budget ordinaire, la réduction du découvert ne pouvait résulter que de la création de ressources supplémentaires et d'une profonde modification du budget des opérations à caractère temporaire. On avait décidé en effet de limiter l'usage des ressources

monétaires pour le financement des investissements; ainsi disparaissait le poste « Consolidation des prêts spéciaux à la construction », qui aurait dû atteindre 700 millions de francs, l'épargne étant appelée à relayer dans ce domaine l'effort fourni auparavant par le Trésor. En outre, la « régionalisation » du budget d'équipement et un meilleur aménagement des dépenses quant à leur époque d'exécution et à leur répartition entre les secteurs d'activité devaient contribuer à éviter que ces dépenses n'aient une incidence sur les prix.

Le plan de stabilisation a reçu par la suite de nombreux compléments, en particulier dans le domaine du crédit. Quelques résultats ont été obtenus rapidement : l'indice des 179 articles utilisé pour l'indexation du S.M.I.G. a marqué un léger recul pendant le dernier trimestre et la hausse de l'indice général des 250 articles a été ramenée à 1 %, au lieu de 1,9 % au cours du trimestre précédent. L'objectif fixé par le Gouvernement et consistant à éviter une hausse plus forte qu'à l'Étranger a donc été atteint dès la fin de 1963 puisque, pendant les trois derniers mois, le coût de la vie a monté de 1,7 % en Allemagne et en Belgique et de 0,9 % dans le Royaume-Uni. Pour l'ensemble de l'année, l'augmentation a été en France de 6 % pour les prix de détail et de 3,9 % pour les prix de gros.

Le programme de stabilisation ne comportait pas de dispositions directement destinées à limiter l'augmentation des salaires dans le secteur privé : le blocage des prix industriels et la limitation du crédit devaient permettre d'obtenir indirectement ce résultat. On s'est efforcé, en outre, de favoriser une meilleure adaptation de l'offre à la demande sur le marché du travail,



en particulier par la démobilisation anticipée de militaires. La création du Fonds National de l'Emploi tendait au même résultat, mais les mesures pratiques d'application n'ont été prises qu'en 1964. Dès le troisième trimestre de 1963, d'ailleurs, la hausse des salaires s'était ralentie et cette tendance s'est confirmée pendant le dernier trimestre. Pour l'ensemble de l'année, l'augmentation des taux de base a été plus faible qu'en 1962, mais le taux d'accroissement de la masse salariale a été plus important, compte tenu du progrès des effectifs. Dans le secteur public, un retard des salaires par rapport au secteur privé avait été constaté en Mars 1963 : le Gouvernement a décidé alors que ce retard serait compensé, et un relèvement des rémunérations a été effectué dans le courant de l'année, par étapes successives.

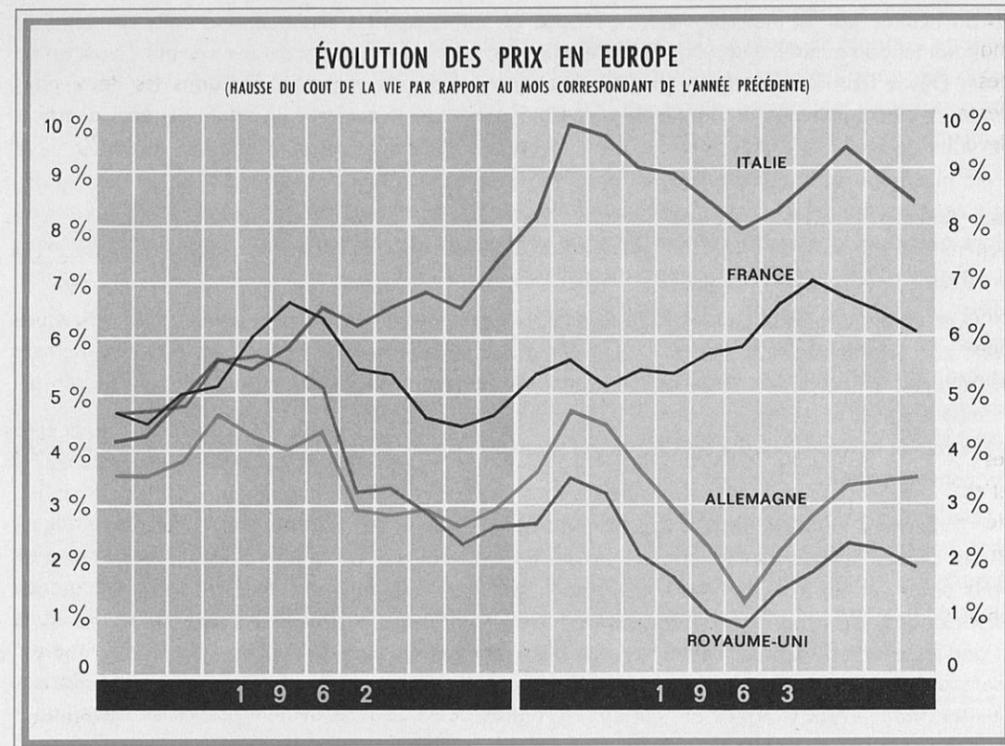
Les efforts déployés par les Pouvoirs Publics pour lutter contre les menaces d'inflation ont donc eu certains résultats sur le niveau des prix intérieurs et sur le volume des disponibilités monétaires. En revanche, le déficit de la balance commerciale s'est aggravé pendant le dernier trimestre par suite de l'augmentation excessive des importations qui a dépassé 25 % par rapport à la période correspondante de 1962 et qui a atteint près de 50 % pour les produits manufacturés de consommation.

Il convient toutefois de remarquer que l'accroissement des importations a été dû en partie à des causes occasionnelles, comme la hausse des matières premières ou les achats effectués pour peser sur les prix, et que, d'autre part, on a constaté encore un progrès appréciable des exportations. Ce progrès a été favorisé en 1963 par l'essor de l'activité économique mondiale et par les efforts du Gouvernement en vue d'encourager les ventes françaises de biens d'équipement par l'allègement des charges et des risques que supportent les bénéficiaires du crédit à l'exportation. Enfin, l'octroi de prêts à certains pays en voie de développement et l'expansion des échanges commerciaux avec les pays de l'Est doivent procurer des débouchés supplémentaires, qui ne sauraient toutefois suffire à compenser le déficit envers les pays occidentaux.

L'augmentation des réserves officielles d'or et de devises a marqué pendant les derniers mois un ralentissement, d'ailleurs souhaité par les Pouvoirs Publics qui avaient pris des mesures pour décourager certains placements de capitaux étrangers en France. Pour l'ensemble de l'année, elle a néanmoins été plus forte qu'en 1962, atteignant près de 850 millions de dollars; il est vrai que les remboursements anticipés de dettes extérieures ont été limités à 281 millions de dollars, contre près de 600 millions en 1962. L'excédent important que la balance des paiements a encore fait apparaître en 1963 a eu principalement pour origine des mouvements de capitaux privés et notamment la conversion en francs d'avares à l'Étranger.

INDUSTRIE.

L'industrie française a dû surmonter à plusieurs reprises, en 1963, des circonstances défavorables. Au début de l'année, le temps très froid a gêné l'activité de nombreuses entreprises. Ensuite, la grève dans les mines de charbon a contraint certaines usines à réduire leur production, mais dès le mois d'Avril une forte reprise est venue attester la souplesse de l'économie, bien que le marché de la main-d'œuvre soit demeuré fort étroit. L'octroi de plus en plus large d'une quatrième semaine de congés payés a accentué la récession saisonnière de l'été, amplement compensée par les bons résultats des mois suivants. Cependant, on enregistrait à la fin de l'année une diminution des progrès de la demande, et on s'attendait à un ralentissement de l'expansion pour 1964.



Au total, la production industrielle s'est élevée de près de 5 % en 1963. En même temps, les effectifs employés se sont accrus de 2,4 %, alors qu'ils avaient augmenté de 1,4 % seulement en 1962 pour une hausse de 6,1 % de la production : les gains de productivité ont donc été nettement moins importants. Le développement de l'industrie n'en est pas moins resté satisfaisant, si on le compare aux résultats obtenus dans quelques autres pays. Aux États-Unis, l'indice moyen de 1962 a été dépassé de plus de 5 %, et cette amélioration de la situation américaine, déjà sensible en 1962, a exercé des effets favorables sur la conjoncture mondiale. Dans le Royaume-Uni, après deux années de complète stagnation, l'avance a été de 3 %. En Allemagne enfin, les entreprises ont bénéficié d'un surcroît de commandes étrangères grâce à la relative stabilité des prix, et ont commencé dès le second semestre à intensifier leurs investissements; pourtant, la production a augmenté de 3,6 % seulement.

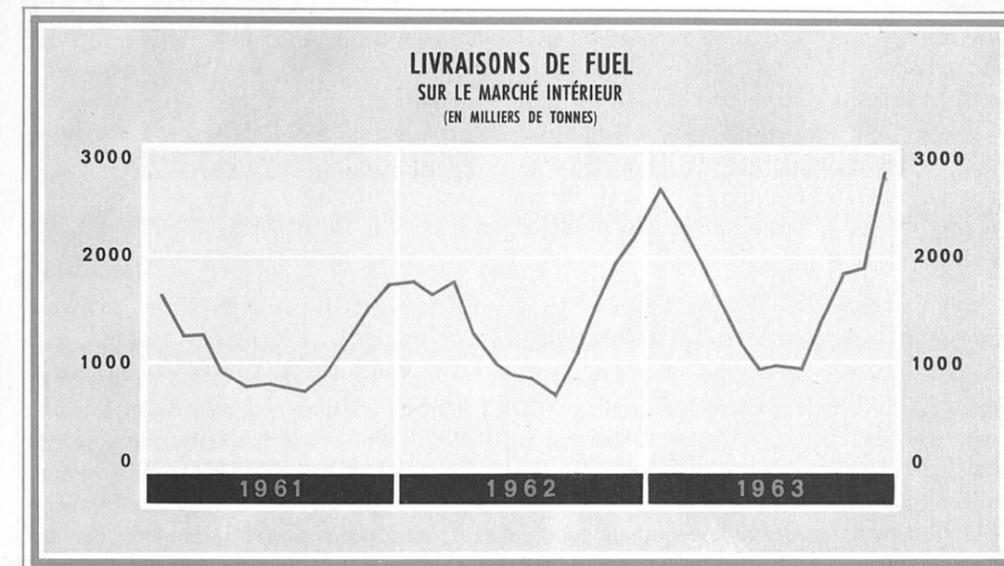
Si l'évolution de l'activité française en 1963 se compare avantageusement, dans l'ensemble, aux tendances enregistrées à l'Étranger, il n'en va pas de même pour le mouvement des prix. Ceux des produits industriels, qui ont moins augmenté que les prix des produits alimentaires et des services, ont enregistré, en France, une hausse plus forte que dans aucun autre pays européen à l'exception de l'Italie : l'indice des prix de détail des articles manufacturés dépassait, en Décembre, de 4,8 % son chiffre de Décembre 1962. Depuis la dévaluation du franc à la fin de 1958, l'indice des prix de gros des produits industriels s'est élevé de 20 % en France et seulement de 4 % en Allemagne; compte tenu de la réévaluation du deutsche mark, intervenue en Mars 1961, il suffirait que l'indice français monte encore de 6,8 %, les prix allemands restant

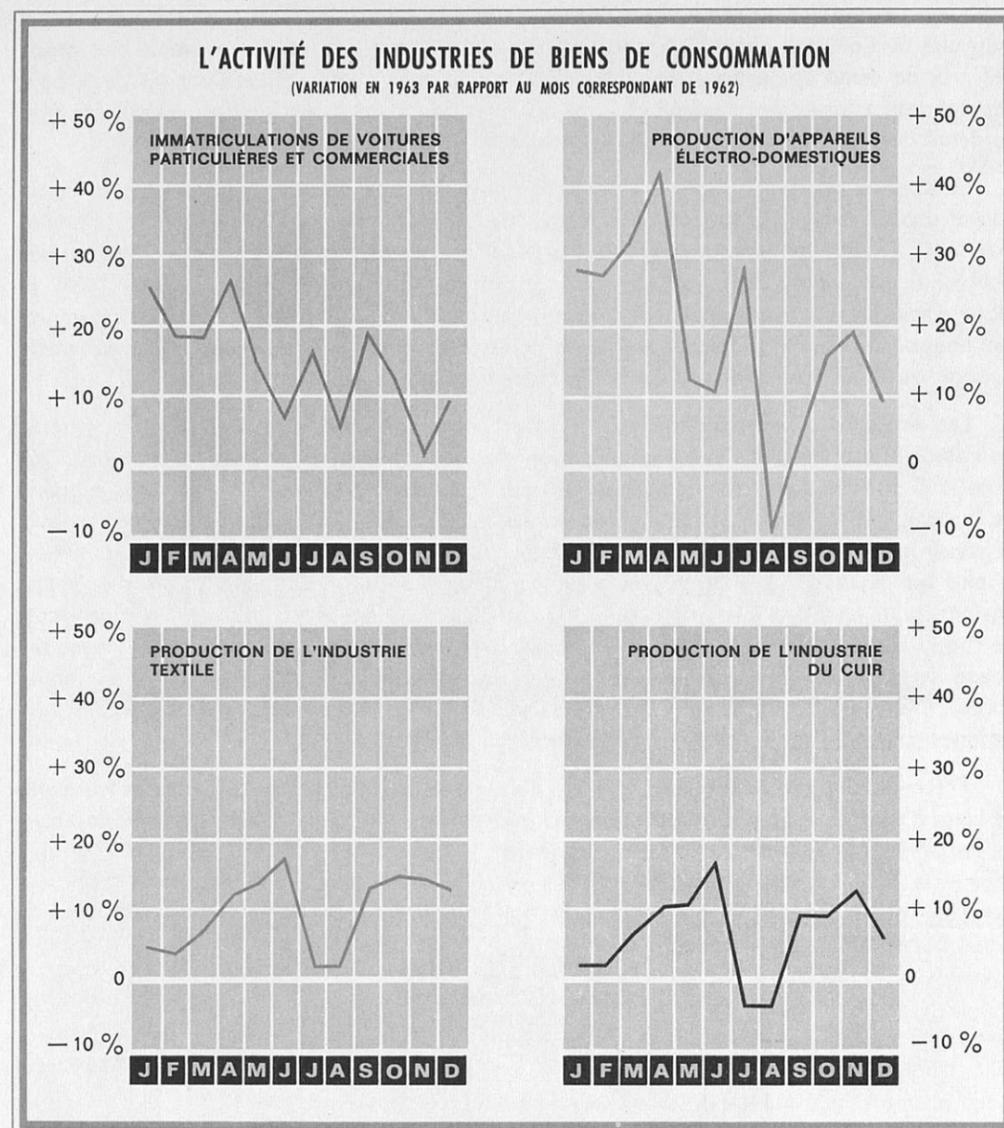
stables, pour que l'on se retrouve, à l'égard de la République Fédérale, dans la position fort mauvaise où l'on était avant la dévaluation. Il est vrai que si l'on prend l'exemple plus précis des prix de détail des articles d'habillement (pour lesquels sont publiées dans les deux pays des statistiques facilement comparables, ce qui n'est pas le cas pour l'indice général des prix de détail des produits manufacturés), la proportion correspondante est encore de 16 %.

Le plan de stabilisation vise à enrayer la hausse relative des prix français et à éviter un nouvel affaiblissement de la position concurrentielle des industries nationales sur les marchés extérieurs. En fait, dès le mois d'Octobre, les enquêtes menées auprès des chefs d'entreprise par l'I.N.S.E.E. montraient une diminution de la croyance en la hausse. Mais, d'un autre côté, le blocage des prix et la diminution des profits qu'il peut entraîner présentent le risque de provoquer une nouvelle baisse de la demande de biens d'équipement, d'autant plus que le Gouvernement a instauré une politique plus rigoureuse en matière de marchés publics.

Les difficultés d'autofinancement et le souci de ne pas augmenter d'une façon exagérée les immobilisations, après l'important élargissement des capacités de production réalisé en 1961 et en 1962, ont déjà amené de nombreuses sociétés à réduire leurs investissements. La diminution de la demande étrangère de biens d'équipement a agi dans le même sens. Les commandes à la construction mécanique lourde sont tombées, au cours du second semestre, à leur niveau le plus bas depuis 1957, et les ordres reçus par l'industrie des machines-outils ont représenté, en tonnes, un montant inférieur à celui qui avait été noté durant la période correspondante de chacune des trois années précédentes; enfin, les commandes de gros matériel électrique ont baissé de 17 % environ par rapport à 1962. Si, malgré cela, la production a pu se développer encore, c'est que les commandes faites en 1961 et au début de 1962 avaient assuré du travail pour de longs mois.

Prévoyant une diminution, ou à tout le moins une stabilisation de leur activité, les fabricants de biens d'équipement ont réduit leurs approvisionnements. Il en a été de même pour la construc-



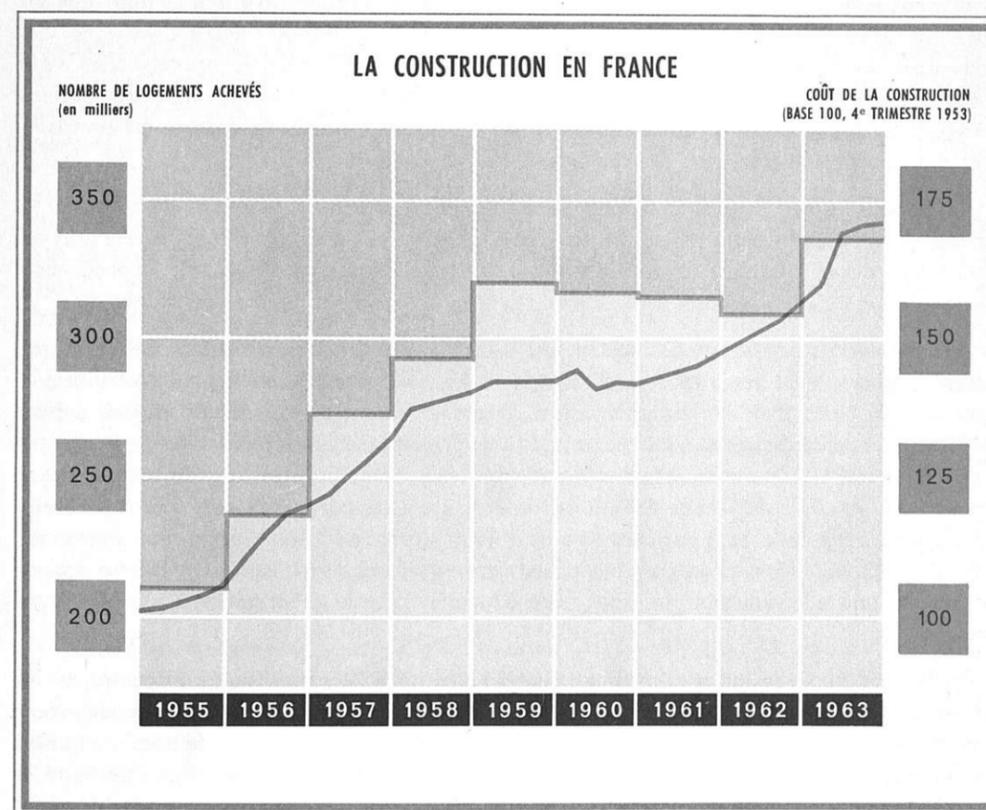


tion navale, sérieusement affectée par l'insuffisance des commandes reçues durant les dernières années et peu touchée encore par les signes de redressement observés au cours du deuxième semestre dans l'armement mondial. La sidérurgie n'a donc pu accroître beaucoup sa production : si cette dernière a un peu augmenté par rapport à 1962, elle n'a fait que retrouver le niveau atteint en 1961. Cependant, les importations, contre lesquelles les pays de la C.E.C.A. étaient mal protégés jusqu'au relèvement des droits de douane appliqué en Février 1964 aux frontières de la Communauté, se sont intensifiées tandis que les exportations, peu rémunératrices, ont à peine profité des meilleures dispositions du marché international. Dans cette branche, les inves-

tissements ont dû être réduits de près de 30 % par rapport à 1962, et il a fallu réviser en baisse les objectifs de la production du IV^e Plan.

Au contraire, les achats de biens de consommation se sont substantiellement accrus sous l'effet de divers facteurs : hausse des revenus, progrès démographique, et influence, aussi, de certaines circonstances météorologiques. Les ventes de chaussures, de tissus, et surtout d'articles de bonneterie ont marqué une avance appréciable. Les fabricants de réfrigérateurs semblent avoir soutenu dans de meilleures conditions que l'année précédente la concurrence étrangère et ont pu augmenter notablement leur production ainsi, d'ailleurs, que les constructeurs de machines à laver et de petit matériel électrique. C'est toutefois l'industrie des appareils de chauffage dont l'essor a été le plus remarquable, du fait des basses températures enregistrées au début de l'année. Cette période de froid a stimulé aussi les besoins d'énergie : les livraisons de fuel ont augmenté de 24 % et la consommation de charbon de 5 %.

Le marché de l'automobile a bénéficié de la hausse des revenus distribués. Le nombre d'immatriculations a dépassé de 15 % celui de 1962, et la production a pu atteindre le total de 1.520.000 voitures, contre 1.340.000 l'année précédente. Mais la situation est devenue moins favorable à la fin de l'année et un gonflement assez sensible des stocks s'est manifesté en Décembre. D'une part en effet les importations ont beaucoup augmenté alors que la demande étrangère a diminué. D'autre part, la demande intérieure tend elle-même à se stabiliser, moins à cause des restrictions apportées par le plan gouvernemental aux ventes à crédit qu'en raison d'une pause



sans doute inévitable, tout autant pour l'automobile que pour d'autres biens de consommation après les progrès considérables réalisés précédemment. Les efforts des Pouvoirs Publics pour maintenir l'accroissement des revenus dans des limites compatibles avec l'équilibre monétaire ne feront qu'accroître cette tendance, dont les effets seront, finalement, favorables à l'économie du pays.

On ne peut préjuger encore, au début de 1964, les conséquences des nouvelles dispositions relatives au financement de la construction, mais l'activité a été assez forte en 1963, aussi bien dans l'industrie des travaux publics que dans le bâtiment : malgré les intempéries, 335.600 logements ont été achevés, contre 308.900 en 1962. Cependant, les progrès ont été accompagnés d'une hausse très prononcée des coûts. Ce phénomène, qui n'a pas été propre à la France où il a pris toutefois une ampleur exceptionnelle, montre toute l'importance qu'il faut attacher à une nouvelle amélioration de la productivité, seul moyen, à défaut d'une détente sur le marché du travail, d'augmenter le nombre de logements terminés sans que soient majorés les prix de revient.

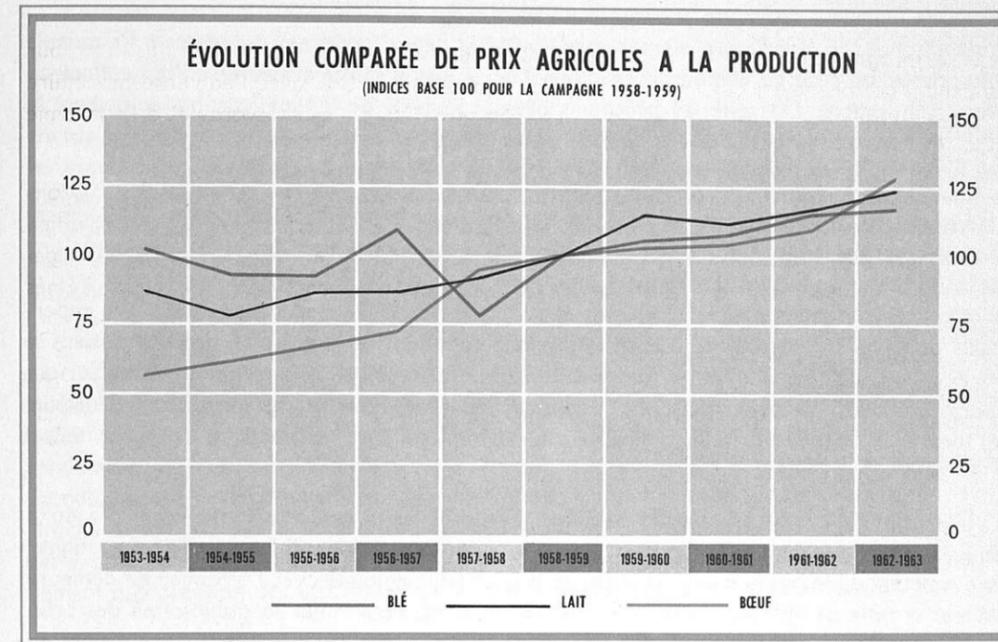
AGRICULTURE.

Les résultats de la production agricole en 1963 ont été moins satisfaisants qu'au cours de l'année précédente. Une longue période d'intempéries a nuí spécialement aux cultures que les conditions atmosphériques avaient le plus favorisées en 1962, c'est-à-dire le blé et la vigne. Les productions animales dans leur ensemble ont cessé de faire des progrès appréciables. Mais la situation des marchés s'est généralement améliorée grâce au développement des besoins intérieurs, temporairement accéléré par l'effet des rapatriements, et surtout grâce à l'élargissement des courants d'échanges internationaux.

La récolte de blé, évaluée à 96 millions de quintaux, a marqué une diminution de 30 % par rapport à 1962; en outre, elle a été de qualité irrégulière, à tel point qu'une bonne part du grain s'est trouvée fortement dépréciée. Malgré l'augmentation considérable de la production d'orge et de maïs, la recette des producteurs de céréales a subi une baisse importante.

Les cultures de betteraves, en notable extension, ont donné de bons rendements, et la production de sucre a été supérieure de 23 % à celle de 1962. Avec 56 millions d'hectolitres, la production de vin a atteint un montant normal, mais les résultats obtenus dans le Midi ont été médiocres en qualité comme en volume. La hausse du prix des meilleurs vins depuis les vendanges a représenté une certaine compensation pour les producteurs de la région, car la vente de leurs excédents de l'excellente récolte 1962 a pu être en majeure partie reportée sur la nouvelle campagne. Une grande part de leurs vins de 1963, qui sont de faible degré, n'en devra pas moins être écoulée à bas prix. La situation de ces viticulteurs risque ainsi de rester précaire, bien qu'une nouvelle réduction des apports de l'Algérie doive leur permettre d'accroître leurs livraisons.

Si la production de lait a encore augmenté d'environ 5 %, on constate, au contraire, un certain recul de l'élevage des bovins pour l'embouche, le cheptel de jeunes animaux ayant diminué de 1960 à 1962, du fait de prix trop faibles. Les ressources en viande de bœuf sont devenues insuffisantes pour répondre, tout à la fois, au progrès de la consommation intérieure et à l'extension des débouchés étrangers les plus avantageux. Afin d'assurer à nouveau le dévelop-



pement de cet élevage, il sera nécessaire, au moyen d'une aide spéciale, d'améliorer sa rentabilité par rapport à celle de la production céréalière et laitière, jusqu'à présent mieux encouragée. Quant aux ressources en porc, elles ont fléchi, comme d'ordinaire à la suite d'une année de mévente.

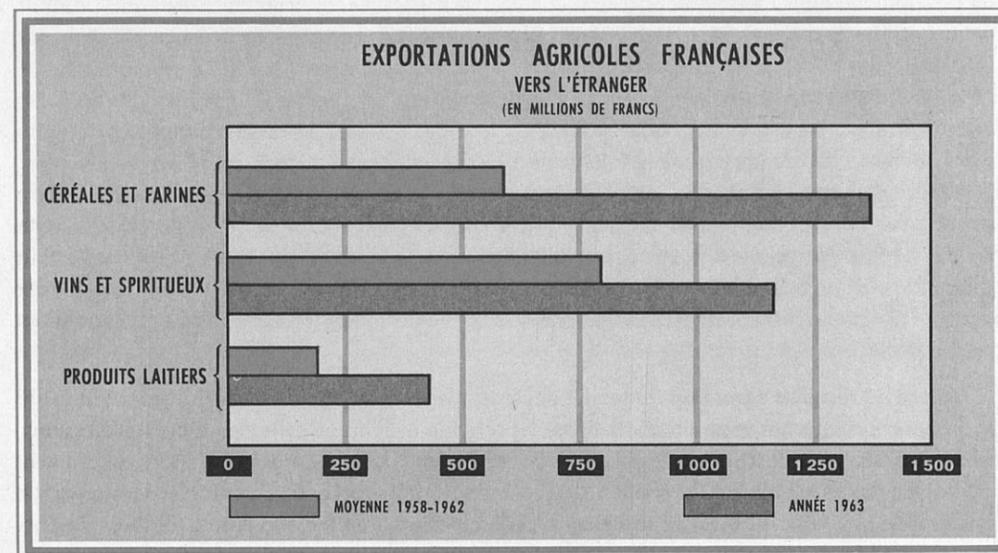
La Commission des Comptes de l'Agriculture examine l'évolution du revenu agricole en 1963. Il semble que, malgré une production amoindrie, le pouvoir d'achat des agriculteurs n'ait pas diminué dans l'ensemble, grâce à une hausse accentuée du prix des principaux produits animaux. Celle-ci a sans doute été, avant tout, la conséquence naturelle de la diminution des disponibilités en bétail, mais elle est aussi résultée du relèvement des prix d'intervention accordé en Avril pour les produits laitiers. Fixés plus tard, les autres prix de campagne n'ont été majorés que modérément ou n'ont pas été modifiés. En prenant ces dernières décisions, les Pouvoirs Publics se sont efforcés de ne pas contrecarrer la nouvelle politique de stabilisation des prix, sans perdre de vue toutefois la nécessité d'élever le niveau de vie des exploitants; la conjoncture favorable sur les marchés mondiaux a permis, dans une certaine mesure, de satisfaire à cette double exigence en rendant possible une atténuation des retenues effectuées sur les prix à la production : la participation des agriculteurs à l'écoulement des excédents à prix réduit a été allégée en effet par la hausse des cours internationaux et par l'extension des ventes à prix normaux dans l'Europe des Six.

Malgré les résultats assez favorables des deux dernières campagnes, les agriculteurs craignent de voir se creuser à nouveau un écart entre leur rémunération et celle des autres professions. La fixation des prix de campagne en 1964 pourrait donc imposer des choix particulièrement difficiles. En toute hypothèse, le soutien des cours du bœuf devra être renforcé de manière à stimuler l'élevage, car on ne saurait retarder l'élimination d'un facteur d'inflation aussi important que la faiblesse des ressources en viande. Les Pouvoirs Publics sont ainsi conduits à envisager

une stricte limitation des autres prix agricoles pour éviter de compromettre les résultats du plan de stabilisation. Mais il faudra que les conditions de l'année favorisent grandement l'ensemble de la production pour qu'une simple revalorisation du bétail suffise à assurer à l'agriculture un revenu convenable. Du reste les prochains développements de la politique agricole dans la C.E.E. ne permettront peut-être pas de différer les premières mesures d'alignement, déjà convenues en principe, de certains prix français sur des prix européens plus élevés.

Les exportations agricoles en 1963 ont fait des progrès plus accentués grâce à l'augmentation des besoins dans le monde et au gonflement des stocks disponibles en France après une année de forte production. En rapport avec cette double circonstance, les ventes de céréales ont atteint pour la première fois 50 millions de quintaux, soit 40 % de plus qu'en 1962. Les exportations de sucre ont encore représenté un tonnage considérable et celles de produits laitiers se sont beaucoup accrues. La hausse des prix de cession a contribué à faire monter la valeur des exportations dans une proportion sans précédent; les ventes réalisées hors de la zone franc ont été, avec 5.250 millions de francs, supérieures de 1.250 millions, soit 30 %, à celles de 1962 et de 45 % à celles de 1961.

Dans une certaine mesure cette évolution a tenu à des causes occasionnelles et n'a donc fait qu'anticiper sur l'expansion prévue pour les prochaines années. Il faut d'ailleurs souligner que l'excédent de la balance des échanges de produits alimentaires avec l'Etranger est demeuré inférieur à celui de 1961 et n'a pas dépassé 380 millions. Pour hâter la stabilisation des prix, en effet, les Pouvoirs Publics ont dû pallier certaines pénuries temporaires ou prolongées en facilitant notamment l'importation de légumes, de fruits et de viande. Le résultat d'ensemble de ces échanges montre combien il reste nécessaire d'encourager le développement des exportations par la recherche de débouchés rentables; il importe d'obtenir de cette façon non plus seulement une réduction de la charge financière des excédents, mais aussi une participation plus efficace de l'agriculture à l'équilibre de la balance générale du commerce.



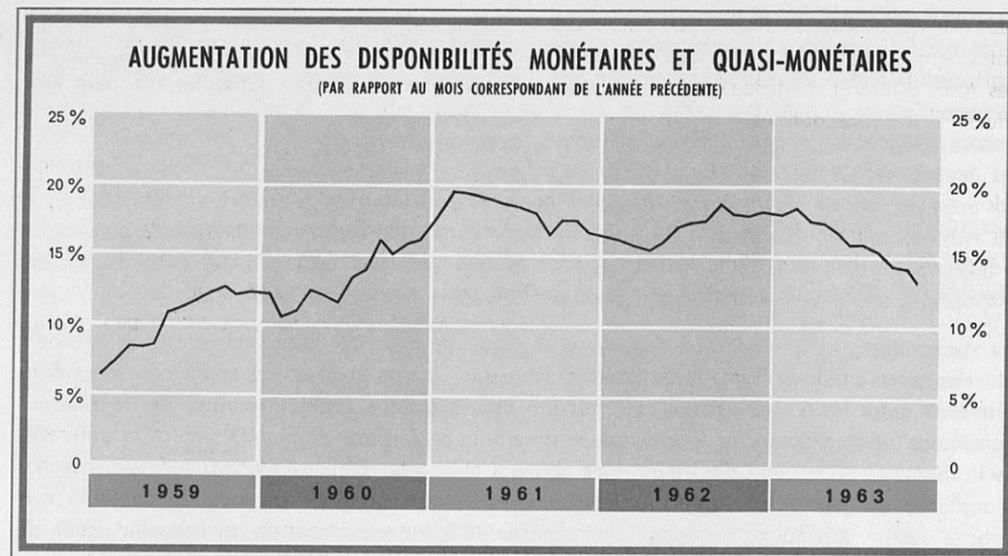
Sous cet aspect, la bonne reprise qui a caractérisé en 1963 le mouvement des ventes françaises dans la C.E.E. constitue le premier signe d'une évolution plus favorable de l'ensemble des échanges agricoles. Celle-ci devrait se confirmer dès 1964 grâce aux récents progrès accomplis dans la formation de la politique commune. En réglementant deux grands marchés qui n'étaient pas encore intégrés à l'organisation européenne, ceux des viandes bovines et des produits laitiers, les accords de Décembre 1963 permettront un nouveau développement du commerce entre les six pays au moyen de l'harmonisation des mesures de protection à l'intérieur de la C.E.E. et de leur effacement progressif. De plus, ces accords vont créer les conditions d'une certaine préférence communautaire au profit des pays exportateurs de produits de l'élevage, selon des dispositions analogues à celles qui régissaient déjà les autres grands marchés.

Cependant, le bénéfice que la France pourrait attendre de l'établissement d'un véritable marché commun agricole ne lui est pas encore assuré, il s'en faut de beaucoup. Les oppositions d'intérêts entre les six pays restent profondes relativement aux problèmes posés par la détermination des futurs prix unifiés et par la définition de la préférence communautaire. Ces difficultés fondamentales pourraient s'atténuer sans doute à la faveur d'une réorganisation des marchés mondiaux, qui permettrait une amélioration durable des cours des produits de base. Pour le proche avenir, du moins, la France peut espérer de la Communauté un soutien plus solide de ses exportations, car les accords de 1963 obligeront désormais ses partenaires à l'aider financièrement à proportion des économies qu'ils réaliseront en s'approvisionnant dans les pays tiers.

MARCHÉ MONÉTAIRE et MARCHÉ FINANCIER.

L'accroissement rapide des liquidités au cours des dernières années, sans être la cause même de l'inflation, en a sans doute facilité le développement; aussi les Pouvoirs Publics ont-ils pu se féliciter, au début de 1964, d'avoir obtenu que l'augmentation de la masse monétaire marque en 1963 un ralentissement. Pour la première fois depuis 1958, les disponibilités monétaires ont moins augmenté que l'année précédente; le renversement de la tendance a été assez net puisque le taux annuel d'augmentation, qui s'était élevé peu à peu de 6 % en 1958 à 18 % en 1962, est revenu à 14,6 %. La proportion de la monnaie scripturale a cependant continué à s'améliorer car les progrès des dépôts à vue dans les banques ont été plus importants que ceux du montant des billets en circulation. Ce résultat tient aux comptes de chèques; dans les quatre banques nationalisées par exemple, ils se sont accrus de 20 % alors que les comptes courants ont marqué un léger recul.

Les mesures d'« encadrement du crédit » prises au début de 1963 ont été renforcées en Septembre à l'occasion du Plan de stabilisation monétaire. L'accroissement maximum du total des encours pour la période du 28 Février 1963 au 29 Février 1964 a été ramené de 12 à 10 %. Par la suite, cette disposition a été maintenue, l'accroissement maximum étant fixé à 4,5 % pour la période fin Février-fin Septembre 1964, ce qui correspond, compte tenu de l'évolution saisonnière normale, au maintien du taux annuel de 10 %. En Novembre 1963, le taux de l'escompte a été porté de 3,5 à 4 %; une telle mesure avait été envisagée dès le mois de Septembre, mais avait été différée car les entrées de devises étaient alors encore élevées. Elle est venue compléter la limitation directe des encours et l'effort sans cesse accru de sélection des crédits, qui restent les traits essentiels de la politique des autorités monétaires. L'augmentation du coût du crédit a d'ailleurs été atténuée par une décision du Conseil National du Crédit modifiant



la définition du taux de base et permettant aux banques de ne répercuter sur les conditions appliquées à la clientèle que la moitié de la majoration du taux de l'escompte. Enfin, les banques ont dû s'adapter au relèvement du coefficient de trésorerie, porté de 32 à 35 % en Mars et à 36 % en Mai. A l'intérieur du coefficient, le « plancher » des bons du Trésor est resté fixé en 1963 à 15 % des exigibilités. Il n'a été ramené à 13 % qu'en Janvier 1964.

Cette réglementation a eu pour résultat d'enrayer notablement, surtout pendant le second semestre, le développement des crédits à l'économie. Les banques n'ont guère augmenté leurs recours au réescompte si bien que la proportion des crédits qu'elles supportent s'est trouvée accrue. D'autre part, le montant des crédits financés au moyen de ressources d'épargne par les organismes spécialisés et les établissements financiers a beaucoup augmenté, alors qu'il avait diminué en 1962.

Les trésoreries bancaires ont été resserrées à la fois par le relèvement du coefficient de trésorerie et par les versements occasionnés par les emprunts d'Etat. L'argent au jour le jour a atteint le taux de 8 1/2 % en Juin. Une détente a eu lieu ensuite, mais, à la fin Décembre, le taux était remonté à 7 %, alors qu'il avait peu varié lors de l'échéance de fin 1962.

En 1963 et au début de 1964, les autorités monétaires ont abaissé les taux de rendement de la plupart des catégories de placements à court terme, bons du Trésor en compte courant, bons à intérêt progressif, bons de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, dépôts à terme bancaires, bons de caisse et comptes spéciaux.

La réforme la plus remarquable, en ce qui concerne le marché monétaire, a été l'institution en Avril d'une procédure d'adjudication, qui devait être perfectionnée en Janvier 1964, pour l'émission des bons du Trésor souscrits par les banques à titre d'investissement libre, les bons souscrits pour respecter la règle des planchers prenant la dénomination de certificats de trésorerie. Le système de l'adjudication doit favoriser la baisse des taux et l'élargissement du marché. Une telle évolution ne peut, d'ailleurs, être que progressive, car elle met en

cause les méthodes de financement du découvert budgétaire; or, la consolidation de la dette flottante est une œuvre de longue haleine. Pour la même raison, l'établissement de la « vérité des taux d'intérêt », grâce à la suppression de certaines exonérations fiscales, ne peut être effectué sans précautions.

La formation d'épargne liquide n'a pas été de la même ampleur qu'en 1962 et les résultats selon les catégories d'emploi ont traduit l'incidence des modifications de taux d'intérêt et de certaines inégalités fiscales. Un progrès a encore été enregistré pour les dépôts dans les Caisses d'épargne, dont les taux d'intérêt n'ont pas varié, et pour les bons de la C.N.C.A., mais l'excédent des souscriptions sur les remboursements de bons du Trésor a diminué et le développement des dépôts bancaires à terme, des bons de caisse et des comptes spéciaux s'est un peu ralenti.

La baisse des taux d'intérêt pour les placements à court et à moyen terme n'a pas suffi à vaincre la préférence des particuliers pour les formes les plus liquides d'emploi de leurs disponibilités. L'augmentation des émissions de valeurs mobilières en 1963 a été due principalement au lancement de deux emprunts du Trésor, d'un montant total de trois milliards de francs, assortis d'avantages fiscaux appréciables, mais le progrès a été faible pour les souscriptions aux obligations des sociétés du secteur concurrentiel et pour les augmentations de capital contre espèces. Dans ce dernier cas, en outre, l'évolution des cours à la Bourse a défavorisé les appels de fonds.

L'indice général hebdomadaire des valeurs françaises à revenu variable, calculé sur la base 100 le 29 Décembre 1961, s'est établi à 88,4 le 27 Décembre 1963, soit une baisse de 23 % par rapport au maximum atteint en Avril 1962 et de 15 % dans l'année. Le recul des cours en 1963 a touché presque tous les compartiments, mais certains ont fait preuve d'une plus grande résistance, comme les assurances, les banques et les secteurs intéressés par la construction immobilière ou par le progrès de la consommation des particuliers, tels que les textiles, les services publics et les transports, le tourisme et le thermalisme. La baisse a été accusée au contraire sur les valeurs des secteurs industriels comme le matériel électrique et la métallurgie.

A l'inverse de ce qui s'était produit en 1962, l'évolution des cours sur les principales places étrangères a été plus satisfaisante qu'à Paris. Sur le marché allemand, après une baisse de plus de 40 % enregistrée entre Juin 1961 et Octobre 1962, la reprise amorcée durant le dernier trimestre de 1962 s'est poursuivie en 1963 et la hausse des cours a été en moyenne de 9 % pendant l'année écoulée. A New York, le redressement amorcé à l'automne de 1962 a été suivi d'une hausse forte et régulière, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles s'élevant de plus de 15 % dans l'année, en même temps que le volume des transactions augmentait considérablement. Le marché a bénéficié de la conjoncture économique favorable aux Etats-Unis et aussi des capitaux détournés des placements à l'Etranger par le projet de loi sur la taxe de péréquation de l'intérêt. L'annonce de cette mesure, en Juillet, a entraîné une baisse de courte durée mais assez nette sur certaines places européennes et aussi à Tokyo. A Londres, la hausse des cours, favorisée par un redressement de l'activité économique qui a dépassé les prévisions, a été proche de 20 % pour les valeurs industrielles. En Italie, cependant, l'année boursière n'a pas été plus satisfaisante qu'en France : l'effet des craintes monétaires et des événements politiques l'a emporté sur celui du développement de la production, et malgré une amélioration en Novembre et Décembre, les cours ont baissé de 13 %.

Le volume des affaires sur le marché de Paris a diminué de plus d'un cinquième d'une année à l'autre, c'est-à-dire dans une proportion plus forte que la moyenne des cours. Les mouvements de reprise occasionnés par des facteurs techniques ont été trop faibles et surtout trop

brefs pour ranimer l'intérêt des épargnants. Celui-ci pourra être stimulé, dans l'avenir, par l'existence de formes nouvelles de placement, mises au point l'an dernier. Un décret du 20 Septembre a précisé les dispositions nécessaires à la création des sociétés d'investissement à capital variable, destinées à favoriser l'orientation des capitaux vers les valeurs mobilières, mais les premières n'ont été constituées qu'au début de 1964. D'autre part, une loi du 15 Mars 1963 a prévu la création de sociétés immobilières d'investissement dont les actionnaires bénéficieront de nombreuses exonérations fiscales. Après la publication en Juillet des décrets d'application, neuf sociétés de ce type ont été créées durant le second semestre, et plusieurs affaires immobilières déjà existantes ont adopté ce statut.

LA VIE DE NOTRE MAISON et DE NOS FILIALES.

Poursuivant la politique d'extension et d'adaptation de notre réseau, rendue indispensable par le développement général de nos activités ainsi que par notre volonté constante d'améliorer l'accueil fait à la clientèle et les conditions de travail du personnel, nous avons créé dans la banlieue de Paris trois Sièges permanents nouveaux et transformé deux bureaux périodiques en bureaux permanents. En province, nous avons ouvert onze nouvelles Agences, dont cinq dans des villes où notre Etablissement possède déjà une ou plusieurs autres installations.

D'autre part, nous nous sommes attachés, en y consacrant des moyens accrus et en améliorant encore notre organisation, à développer dans le domaine industriel, commercial et agricole, les crédits d'équipement et les crédits d'exportation, les uns et les autres étant particulièrement nécessaires à l'expansion des entreprises et au soutien de l'économie nationale.

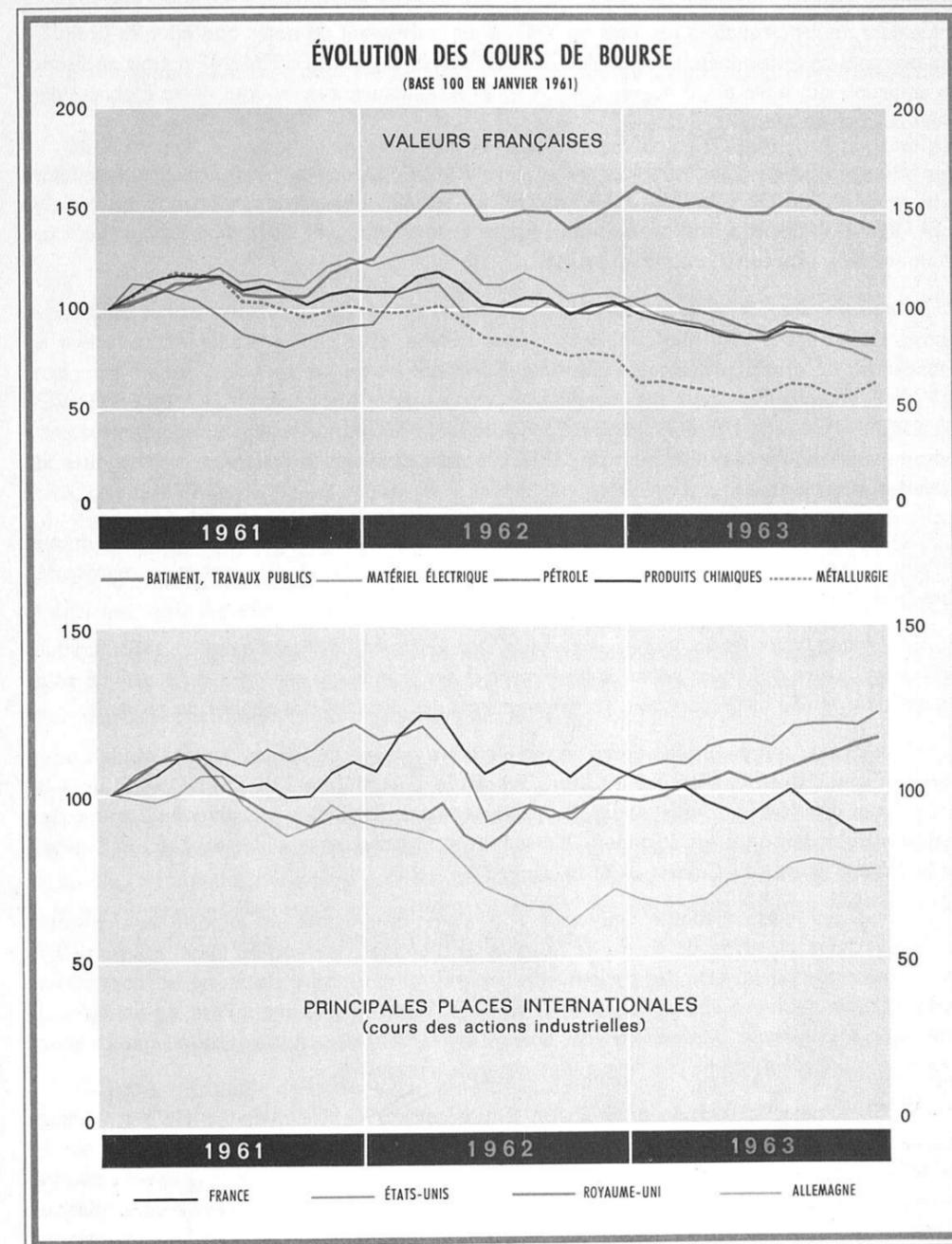
Les progrès des techniques de gestion et le développement de la mécanographie nous ont permis d'apporter de nouveaux perfectionnements à nos méthodes et à notre équipement administratif. Nous sommes ainsi en mesure de rendre à notre clientèle des services plus rapides et plus complets, et de faire face à l'accroissement incessant du nombre et de la complexité des opérations bancaires.

Mais en ce domaine, l'évolution est continue. Il n'est pas interdit de croire que les conditions de l'organisation bancaire seront assez profondément modifiées dans les prochaines années, en particulier par l'apposition de caractères magnétiques sur les chèques, ce qui permettra d'effectuer de façon presque entièrement automatique les manipulations auxquelles donnent lieu la circulation et la comptabilisation de ces effets. Attentif, dès le début, à ce problème, notre Etablissement a participé étroitement aux travaux préparatoires d'où ont découlé les positions de principe prises par les banques européennes. Entrant, dès à présent, dans l'ère des réalisations, il entreprend la mise en place progressive d'un équipement et de méthodes de travail qui lui permettront de bénéficier pleinement de la nouvelle technique.

Parallèlement, nous avons donné tous nos soins à la formation et au perfectionnement d'agents et de cadres qualifiés, avec le double souci de poursuivre un effort de promotion professionnelle auquel nous attachons le plus grand prix et de préparer le personnel aux tâches nouvelles qui lui sont proposées.

En vue d'augmenter les possibilités d'intervention de notre Banque, nous avons pris des participations dans diverses sociétés de création récente. C'est ainsi que nous avons souscrit au capital initial de l'Union Financière pour le Développement de l'Economie Céréalière « UNI-

GRAINS », de la Société pour l'Etude et le Développement de l'Industrie, de l'Agriculture et du Commerce « SEDIAC », de la Société d'Etudes, de Développement et de Réalisations « SEDERE », de la Société d'Etudes pour l'exportation « EUROPE-CONSERVES ».



Enfin, nous sommes entrés dans le capital de la Société Immobilière d'Investissement du Nord-Est de la France « IMNOREST », dans celui de la Compagnie Immobilière et de Gestion « CICOGE » et dans celui de la Société Immobilière et Foncière de France.

En matière de placements, nous avons eu la satisfaction de constater que l'effort que nous soutenons continue à porter ses fruits : en valeur relative et en valeur absolue, nos guichets ont atteint de remarquables résultats en 1963. Il est intéressant de noter que pour la première fois au cours de cette année, la BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT a émis en France un emprunt, qui a été placé auprès des Compagnies d'assurances, et dont notre Etablissement a été co-chef de file.

Utilisant les possibilités offertes par la nouvelle législation, nous avons créé, en association avec la BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, la Société d'Investissement à capital variable « ÉPARGNE-VALEUR », mettant ainsi à la portée de tous un moyen de gestion simple et efficace et un nouveau procédé d'accès à la Bourse.

Hors de France, nous avons, dans le courant de l'année, renforcé notre action de diverses façons. En particulier, au Mexique, nous avons, comme les années précédentes, contribué au financement de grands ensembles industriels intéressant divers secteurs de l'activité française. En Grèce, nous figurons parmi les banques fondatrices de la BANQUE NATIONALE D'INVESTISSEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL, au capital de laquelle participent entre autres la BANQUE NATIONALE DE GRECE et des banques étrangères et françaises de première importance.

Nous avons renforcé notre réseau de Sièges et filiales bancaires ainsi que de banques affiliées et de correspondants, grâce auxquels nous sommes la banque française représentée dans le plus grand nombre de pays du monde.

En Afrique Noire francophone, où certains Etats ont connu durant l'exercice 1963 quelques difficultés d'ordre politique, notre Etablissement et ses filiales ont maintenu une activité satisfaisante et pris une large part dans les financements des diverses campagnes de produits.

Nous avons, comme il était prévu, complété notre groupe de filiales par la création de la BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU CONGO dont les activités ont débuté le 1^{er} Juillet 1963. Ce nouveau réseau de filiales, constitué en participation avec des groupes bancaires étrangers, s'étend donc maintenant aux Républiques du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, du Cameroun et du Congo.

Poursuivant leurs activités traditionnelles, nos Sièges des Antilles ont apporté leur concours aux producteurs de sucre, de rhum, de bananes et d'ananas, leur action ayant été particulièrement accentuée à la suite des cyclones de Septembre et Octobre derniers. La construction de l'immeuble destiné à abriter les services de la Succursale de Pointe-à-Pitre est achevée, de sorte que l'équipement immobilier de notre réseau antillais est aujourd'hui parfaitement conforme aux besoins d'une clientèle qui ne cesse de s'accroître.

Au Cambodge, la décision prise par le Gouvernement le 10 Novembre 1963 et instituant le monopole au profit de la puissance publique de tout commerce de banque à partir du 1^{er} Juillet 1964, a mis notre Succursale de Phnom-Penh, dont les activités avaient été très satisfaisantes en 1963, dans la nécessité de préparer d'ores et déjà, en liaison avec les autorités cambodgiennes, l'arrêt de ses opérations à la date prévue.

Au Vietnam, nous continuons à apporter à l'économie du pays un concours actif, le changement de régime intervenu en Novembre 1963 n'ayant pas ralenti nos activités, spécialement orientées vers les opérations de commerce extérieur.

Dans la République Fédérale d'Allemagne, notre Succursale de Sarrebrück assure toujours un lien utile entre firmes françaises et sarroises, tout en apportant un concours soutenu à l'économie de la Sarre.

En Colombie, l'activité de notre Etablissement continue de progresser et notre réseau dans ce pays vient de s'enrichir d'une quatrième Agence à Bogota.

En Uruguay, en dépit d'une conjoncture économique toujours difficile, dont témoigne l'établissement au cours de l'année 1963 d'une nouvelle parité officielle du peso, nous avons poursuivi nos opérations dans le cadre de nos activités traditionnelles.

★

Les activités de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Afrique) ont subi en Algérie les répercussions de la profonde transformation des structures économiques et sociales que l'Algérie entend se donner. Les atteintes portées à la propriété privée, les difficultés croissantes rencontrées par la majorité des entreprises, une fiscalité aggravée cherchant à combler le déficit budgétaire, une réglementation étroite des transferts de capitaux vers les pays de la zone franc, ont provoqué une réduction des activités du secteur commercial, industriel et agricole, dont les effets ne peuvent encore être complètement mesurés.

Au Sahara, les entreprises pétrolières ont poursuivi leur exploitation dans des conditions normales; la production d'huile brute a atteint 23,6 millions de tonnes contre 20,4 millions en 1962, enregistrant ainsi une augmentation de 15 %.

Le Maroc a connu une expansion générale dans la plupart des secteurs, tout particulièrement dans le domaine agricole où la récolte céréalière, avec 30,5 millions de quintaux, se place à un niveau supérieur à la moyenne des dix dernières années, et où les quantités de vins produites sont les plus importantes depuis l'année 1959. Nos résultats s'en sont ressentis d'une manière favorable. Néanmoins l'accroissement des prix de détail par suite d'une pression inflationniste, et le taux des investissements qui restent inférieurs aux objectifs du plan quinquennal, sont des facteurs préoccupants pour l'avenir économique du pays.

Dans un Moyen-Orient qui n'a pas encore trouvé la stabilité, le Liban, qui constitue un exemple d'équilibre politique, a poursuivi son développement économique et social, dû en particulier à une bonne année agricole et à la réalisation d'un programme de grands travaux.

En Tunisie, la filiale de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Afrique) : l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE a, en 1963, obtenu de bons résultats en adaptant son exploitation à l'évolution de la politique économique. Les activités du pays ont été, au demeurant, favorisées par d'excellentes récoltes, une certaine reprise du secteur minier et l'implantation progressive, grâce notamment à l'aide extérieure, d'une industrie de base à l'échelle nationale.

La PANAMA BANK AND TRUST CY a continué à participer à l'activité de la République de Panama et ses résultats ont été satisfaisants.

★

Les résultats de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Océan Indien) sont restés favorables. Bénéficiant d'un très bon climat politique, Madagascar accélère à la fois l'essor de sa production agricole et son industrialisation. L'état de la balance commerciale est toujours préoccupant et l'équilibre des comptes continue d'exiger l'aide extérieure.

Après une diminution sensible en 1962, due au cyclone de Février, la production de sucre de La Réunion s'est rétablie au niveau satisfaisant de 224.000 tonnes contre 181.000 l'année précédente. Le département de La Réunion fait l'objet d'efforts considérables en vue de développer les investissements de base.

En Côte Française des Somalis, le trafic du port de Djibouti demeure actif.

★

La BANQUE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL S. A. à Bâle continue de participer avec succès aux opérations de commerce international.

A Londres, la BRITISH AND FRENCH BANK Ltd ne cesse d'amplifier son exploitation qu'elle oriente de plus en plus vers le financement des opérations internationales.

En Nigeria, l'UNITED BANK FOR AFRICA développe son activité dans de bonnes conditions.

Notre filiale canadienne, la SOCIETE FINANCIERE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE S.F.C.I. Ltée à Montréal, est entrée dans l'ère des bénéfices; pour sa deuxième année d'exploitation, elle a vu augmenter dans une sensible proportion le volume de ses opérations.

Le BANCO DEL ATLANTICO à Mexico poursuit ses activités dans un pays en voie d'expansion économique et qui doit attirer des investissements français.

En Iran, la BANQUE ETEBARATE intervient de plus en plus dans le domaine du commerce extérieur, et principalement du commerce franco-iranien.

Grâce à une participation importante que nous entretenons dans la SOCIETE FINANCIERE POUR LES PAYS D'OUTRE-MER, société holding dont le siège social est à Genève et où nous sommes associés à d'autres groupes bancaires internationaux, notre Etablissement est représenté dans la BANQUE UNIE POUR LES PAYS D'OUTRE-MER, dont les résultats sont en progrès très sensible. De même, la SOCIETE FINANCIERE POUR LES PAYS D'OUTRE-MER nous a permis d'affirmer notre présence dans des territoires africains dont les perspectives de développement paraissent intéressantes, entre autres au Kenya, au Tanganyika et en Ouganda, où la COMMERCIAL BANK OF AFRICA Ltd représente les intérêts du groupe genevois.

BILAN ET RÉSULTATS.

Le bilan soumis à votre approbation s'élève au total à..... F 13.551.743.548,88
 en augmentation de F 1.068.505.000,25
 sur celui du 31 Décembre 1962, établi avant l'échéance de fin d'année reportée au 2 Janvier 1963. De ce fait, les données des deux bilans sont difficilement comparables, d'autant plus qu'au cours de l'année 1963 la création d'une nouvelle filiale en Afrique Noire nous a privés des comptes de notre ancien réseau du Congo, et que les dépôts à terme en devises ont été transférés du chapitre « Bons et Comptes à échéance fixe » à celui « Banques et Correspondants ».

Les dépôts de la clientèle, inscrits dans :

— les Comptes courants pour	F	4.293.334.701,79
— les Comptes de chèques pour	F	4.589.105.953,96
— les Bons et Comptes à échéance fixe pour	F	1.527.437.338,29
forment un total de	F	10.409.877.994,04

contre F 10.405.258.626,78.

Les autres comptes créditeurs ont également évolué favorablement :

— les comptes exigibles après encaissement ont progressé de.....	F	133.840.191,85
— ceux des Banques et Correspondants de.....	F	937.019.465,81

En revanche, les Crédeurs divers reviennent de 546 millions à F 490.221.000,00

En regard de ces ressources qui, compte tenu de l'échéance de l'an dernier, se sont accrues d'une année à l'autre d'environ 15 %, le Portefeuille effets s'est augmenté de F 616.211.223,31, les Comptes courants débiteurs et les Avances garanties de F 326.958.799,05, les avoirs chez les Banques et Correspondants de F 8.757.066,97.

Les acquisitions de l'exercice, tant en ce qui concerne le poste Immeubles et Mobilier que le Portefeuille titres, ont été entièrement compensées par les dotations faites aux comptes d'amortissements et de provisions. L'apport de l'important domaine immobilier de la COMPAGNIE IMMOBILIERE FRANÇAISE, dont nous vous entretenons l'an dernier, a été définitivement réalisé en Juin 1963; en raison des dispositions prises lors de la clôture du bilan au 31 Décembre 1962, cet apport a pu intervenir sans que soit modifié le montant des investissements, dont l'évaluation au présent bilan demeure inchangée.

Les résultats de l'exercice, déduction faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques et autres charges, font apparaître un solde bénéficiaire de..... F 5.656.796,16
 contre F 5.432.000 en 1962.

Après imputation de la somme nécessaire pour servir aux 729.364 parts non encore amorties l'intérêt minimum garanti de 3 % sur le prix de rachat des actions (F 12,54) à raison de F 0,3762 brut par titre, soit.....

F 274.386,73

Le solde disponible de notre compte de Profits et Pertes ressort à. auquel s'ajoute le report antérieur de.....

F 5.382.409,43

F 1.009.682,93

pour former un total de.....

F 6.392.092,36

que, conformément à l'article 26 de nos statuts, nous vous proposons de répartir ainsi :

— Réserve légale : 5 % de F 5.382.409,43 arrondi à F 300.000,00
 — Intérêt complémentaire aux parts bénéficiaires à raison de F 0,7488 par titre F 546.147,76
 — Attribution aux actions transférées à l'État..... F 4.300.000,00
 — Tantièmes au Conseil d'Administration..... F 50.000,00
 — Le surplus étant reporté à nouveau..... F 1.195.944,60

F 6.392.092,36

★

Il nous est agréable d'adresser aux cadres et au personnel les remerciements que méritent leur compétence et leur dévouement. Nos jeunes agents suivent avec assiduité les cours d'enseignement professionnel; les remarquables succès qu'ils remportent dans les examens probatoires des divers degrés témoignent avec éclat de la qualité de leurs efforts. A tous les échelons, les cadres sont, de leur côté, conscients de la nécessité d'accroître sans cesse leurs connaissances techniques et de développer leur rôle d'animateurs; ils participent avec un intérêt soutenu aux réunions de perfectionnement auxquelles nous les convions.

Notre Comité Central d'Entreprise continue à gérer avec sagesse et clairvoyance les œuvres sociales confiées à ses soins; l'augmentation constante du nombre des usagers est une preuve de l'efficacité de cette gestion, en même temps que la meilleure justification de l'effort financier, chaque année plus important, que nous consentons en ce domaine.

★

Le mandat d'Administrateur de M. Michel DALLE, qui était venu à expiration le 31 Décembre 1962, a été renouvelé jusqu'au 31 Décembre 1966.

Les trois Administrateurs dont le mandat prenait fin le 31 Décembre 1963 — MM. Guillaume de TARDE, Président d'Honneur, Henri MANTRAND et George ASSÉMAT — ont été confirmés dans leurs fonctions, pour une nouvelle période de quatre ans, par décrets des 29 Janvier 1964, 2 Avril 1964 et 31 Décembre 1963.

Le Conseil d'Administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1963

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte, au titre de l'exercice 1963, de la mission qui nous a été confiée selon arrêté en date du 23 Juin 1961 de M. le Ministre des Finances.

Comme précédemment, nous avons suivi certaines opérations d'inventaire au Siège Social. Tant au cours de ces vérifications qu'à l'occasion de celles que nous avons effectuées à Paris et dans plusieurs Centres Administratifs, après l'arrêté des écritures, tous renseignements et documents utiles nous ont été fournis. De même le rapport du Conseil d'Administration nous a été soumis et nous n'avons pas d'observations à formuler sur les indications d'ordre comptable qu'il contient.

Toujours présenté sous la forme prescrite par votre Commission, le bilan au 31 Décembre 1963, dont nous avons constaté l'exacte concordance avec les écritures sociales, se totalise à F 13.551.743.548,88
 contre, au 31 Décembre 1962 F 12.483.238.548,63
 soit une progression de F 1.068.505.000,25
 ou 8,56 % environ.

L'importance limitée du pourcentage d'accroissement à la clôture de cet exercice s'explique par l'influence de l'échéance qui était pratiquement passée en écritures lors de l'établissement du présent bilan alors qu'il n'en était pas de même à la fin des deux années précédentes. Cette circonstance influe en particulier sur les montants des rubriques « Banques et Correspondants », « Portefeuille effets » et « Comptes courants ».

Sous cette réserve, ce bilan se compare comme suit avec le précédent :

ACTIF

Caisses, Trésors Publics, Banques d'émission F 341.306.932,80
 contre 280.715.766.

Banques et Correspondants	F	1.580.230.582,24
au lieu de 1.571.473.515. L'augmentation des comptes de correspondants proprement dits et des comptes — surtout d'encaissement — de filiales se trouvant sensiblement compensée par la réduction des postes « Banques » et « Chambre de Compensation ».		
Le Portefeuille effets passe de 8.360.893.202 à	F	8.977.104.425,87
soit une progression de 616.211.000 en chiffres arrondis ou près de 60 % de l'augmentation du bilan et qui porte notamment sur les effets de crédits à moyen terme.		
Coupons en légère régression avec un montant de	F	8.806.827,63
au lieu de 9.938.692.		
Il en est de même pour les Avances garanties avec un montant de	F	149.006.538,81
au lieu de 152.886.468.		
Parmi les comptes qui traduisent l'aide apportée à la clientèle :		
Les Comptes courants , sous l'influence de l'échéance, passent de 1.529.771.255 à	F	1.860.609.984,32
et les Avances et débiteurs divers de 190.000.925 à	F	192.689.234,78
La composition de ce poste est demeurée la même que précédemment.		
Les créances douteuses ou litigieuses y figurent pour le montant jugé récupérable, déduction faite des provisions utiles.		
Les Débiteurs par acceptations ont leur exacte contrepartie au Passif dans les « Acceptations à payer ». Ils sont à	F	268.527.846,66
contre 215.538.704.		
La valeur du Portefeuille titres a été maintenue au même chiffre que l'an dernier, soit	F	74.000.000,00
les acquisitions ou prises de participations de l'exercice, qui intéressent en particulier les filiales bancaires, ayant comme précédemment été compensées, pour partie, par des réalisations et pour le surplus par des provisions.		
Comptes d'ordre et divers . Leur montant à fin 1963 s'éloigne peu de celui de 1962, soit	F	39.461.175,77
au lieu de 38.020.019. La composition de ce poste est restée la même, savoir : loyers d'avance, cautionnements et dépôts de garantie, dépenses sur travaux en cours, etc.		
Immeubles et mobilier . L'évaluation de ce poste, comme celle du Portefeuille titres, reste sans changement, l'apport fait par la Compagnie Immobilière Française ayant été compensé par la créance que la B.N.C.I. possédait sur cette société tant en actions qu'en compte courant et les dépenses de l'exercice ayant été provisionnées ou amorties	F	60.000.000,00

PASSIF

Les dépôts à vue de la clientèle qui comprennent les Comptes de chèques pour	F	4.589.105.953,96
et les Comptes courants pour	F	4.293.334.701,79
forment un total de	F	8.882.440.655,75
contre 8.281.227.684. Les comptes de chèques sont en progression de 740 millions tandis que les comptes courants marquent un fléchissement apparent du fait que ceux de 1962 n'avaient pas été touchés par l'échéance.		
Banques et Correspondants	F	1.581.702.760,62
au lieu de 644.683.294. La progression, qui est de l'ordre de 937 millions, porte surtout sur les comptes de Correspondants auxquels ont été transférés les dépôts à terme en devises.		
Comptes exigibles après encaissement	F	503.082.609,75
contre 369.242.417.		
Créditeurs divers . Cette rubrique revient de 546.724.418 à	F	490.220.992,09
du fait surtout de la réduction des comptes « Agents et Courtiers » et « Souscriptions ».		
Acceptations à payer	F	268.527.846,66
Comme d'habitude, cette rubrique a sa contrepartie exacte à l'Actif au poste « Débiteurs par acceptations ».		
Avec un montant de	F	1.527.437.338,29
les Bons et comptes à échéance fixe , en raison notamment, comme déjà indiqué, du transfert des dépôts à terme en devises au chapitre « Banques et Correspondants », sont en régression sur le total de 2.124 millions apparaissant au bilan de 1962.		
Comptes d'ordre et divers . Leur montant de	F	151.664.866,63
est voisin des 155.686.004 de l'an dernier et le réescompte du portefeuille représente comme précédemment l'essentiel des éléments composant ce poste.		
La Réserve de réévaluation de 46.480.000 disparaît, ayant été absorbée dans les opérations qui ont porté le Capital de 80 millions à	F	120.000.000,00
et les Réserves de 13.260.000 à	F	20.000.000,00
Enfin, le Bénéfice de l'exercice, après déduction des charges de toute nature ainsi que des amortissements et provisions jugés nécessaires, s'élève à	F	5.656.796,16
montant légèrement supérieur à celui de 1962.		

Il y a lieu d'en déduire l'intérêt minimum garanti par la loi aux parts bénéficiaires dont le nombre a été ramené à 729.364 par l'amortissement de 22.102 parts effectué en 1963. Soit une charge de	F	274.386,73
ce qui laisse un solde de	F	5.382.409,43
Il s'y ajoute un <i>Report à nouveau</i> de	F	1.009.682,93
ce qui donne un total disponible de	F	<u>6.392.092,36</u>

Le projet de répartition de cette somme qui vous est soumis par le Conseil d'Administration comporte, cette année encore, un prélèvement destiné à porter à F 1,125 l'intérêt attribué à chaque part bénéficiaire.

Nous n'avons pas d'observations à présenter sur cette répartition. En conséquence, nous sommes d'avis, Messieurs, que vous approuviez le bilan et le compte de Profits et Pertes tels qu'ils vous sont présentés.

Paris, le 20 Avril 1964

*Les Commissaires aux Comptes
agréés par la Cour d'Appel de Paris*
S. BIEUVILLE G. MARION

RÉSOLUTIONS

DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES BANQUES

(Séance du 10 Juin 1964)

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 1963

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La Commission de Contrôle des Banques, conformément aux propositions du Conseil d'Administration et après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes :

— Approuve les comptes de l'exercice 1963 arrêtés au 31 Décembre 1963 et le règlement d'inventaire, tels qu'ils lui ont été présentés ;

— Fixe à F 1,125 par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, par application de l'article 8 de la loi du 2 Décembre 1945, modifié par l'article 4 de la loi n° 46-1071 du 17 Mai 1946.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

La Commission décide, conformément à l'article 26 des statuts de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE :

— L'attribution aux actions de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE transférées à l'Etat d'une somme totale de F 4.300.000 ;

— Le versement au Conseil d'Administration d'une somme de F 50.000, à titre de tantièmes.

TROISIÈME RÉSOLUTION

La Commission approuve le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 Juillet 1867 et de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 Mai 1946.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1963

AVANT RÉPARTITION

ACTIF		PASSIF	
Caisses, Trésors Publics, Banques d'émission	F 341.306.932,80	Comptes de chèques	F 4.589.105.953,96
Banques et Correspondants ..	F 1.580.230.582,24	Comptes courants	F 4.293.334.701,79
Portefeuille effets	F 8.977.104.425,87	Banques et Correspondants ...	F 1.581.702.760,62
Coupons	F 8.806.827,63	Comptes exigibles après encaissement	F 503.082.609,75
Comptes courants	F 1.860.609.984,32	Créditeurs divers	F 490.220.992,09
Avances garanties	F 149.006.538,81	Acceptations à payer	F 268.527.846,66
Avances et débiteurs divers ...	F 192.689.234,78	Bons et comptes à échéance fixe	F 1.527.437.338,29
Débiteurs par acceptations ...	F 268.527.846,66	Comptes d'ordre et divers	F 151.664.866,63
Titres	F 74.000.000,--	Capital	F 120.000.000,--
Comptes d'ordre et divers	F 39.461.175,77	Réserves	F 20.000.000,--
Immeubles et Mobilier	F 60.000.000,--	Résultats	F 5.656.796,16
		Report à nouveau	F 1.009.682,93
TOTAL	F 13.551.743.548,88	TOTAL	F 13.551.743.548,88

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1963

APRÈS RÉPARTITION

ACTIF		PASSIF	
Caisses, Trésors Publics, Banques d'émission	F 341.306.932,80	Comptes de chèques	F 4.589.105.953,96
Banques et Correspondants ..	F 1.580.230.582,24	Comptes courants	F 4.293.334.701,79
Portefeuille effets	F 8.977.104.425,87	Banques et Correspondants ...	F 1.581.702.760,62
Coupons	F 8.806.827,63	Comptes exigibles après encaissement	F 503.082.609,75
Comptes courants	F 1.860.609.984,32	Créditeurs divers	F 495.391.526,58
Avances garanties	F 149.006.538,81	Acceptations à payer	F 268.527.846,66
Avances et débiteurs divers ...	F 192.689.234,78	Bons et comptes à échéance fixe	F 1.527.437.338,29
Débiteurs par acceptations ...	F 268.527.846,66	Comptes d'ordre et divers	F 151.664.866,63
Titres	F 74.000.000,--	Capital	F 120.000.000,--
Comptes d'ordre et divers	F 39.461.175,77	Réserves	F 20.300.000,--
Immeubles et Mobilier	F 60.000.000,--	Report à nouveau	F 1.195.944,60
TOTAL	F 13.551.743.548,88	TOTAL	F 13.551.743.548,88

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1963

HORS-BILAN	
Engagements par cautions et avals F	2.528.156.101,--
Effets escomptés circulant sous notre endos..... F	1.737.148.492,--
Ouvertures de crédits confirmés. F	317.344.664,--

DÉBIT	
Intérêt minimum garanti aux parts bénéficiaires F	274.386,73
Solde disponible ainsi réparti :	
Réserve légale	F 300.000,--
Intérêt complémentaire aux parts bénéficiaires	F 546.147,76
Attribution aux actions transférées à l'Etat	F 4.300.000,--
Tantièmes au Conseil d'Administration	F 50.000,--
Report à nouveau	F 1.195.944,60
TOTAL	F 6.666.479,09

CRÉDIT	
Report antérieur	F 1.009.682,93
Produits nets de l'exercice déduction faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques quelconques et autres charges..... F	5.656.796,16
TOTAL	F 6.666.479,09

HORS-BILAN	
Engagements par cautions et avals F	2.528.156.101,--
Effets escomptés circulant sous notre endos..... F	1.737.148.492,--
Ouvertures de crédits confirmés. F	317.344.664,--

TABLEAU DES REVENUS
PERSONNELS

N°	Revenu	Montant
1	Salaires	
2	Rémunérations	
3	Pensions	
4	Revenus de capitaux mobiliers	
5	Revenus agricoles	
6	Revenus immobiliers	
7	Autres revenus	
8	Total	

TABLEAU DES DÉPENSES
PERSONNELLES

N°	Dépense	Montant
1	Salaires	
2	Rémunérations	
3	Pensions	
4	Revenus de capitaux mobiliers	
5	Revenus agricoles	
6	Revenus immobiliers	
7	Autres revenus	
8	Total	